



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2016-03-04 URNE

COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2016

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

L'an deux mil seize, le trente et un mars à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 24 Mars 2016

Membres en exercice : 119

Membres présents : 63

Pouvoirs : 1

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, BEYRIE Yves, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, GAY Gérard, CHAMPAGNE Marie-Claude, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, NICOLLE Daniel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** CHADAPEAUD Guy / **Communauté de communes du Sauveterrois :** FOUILHAC Christiane, MARNIESSE Denis, LANGEL Christophe, BIDOUSSE Claudette, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, YON François, BOTTECHIA Yannick, SALAGNAC Pascal, CHARENTON Michel, SAUTS Laurent, DUBOS Jean-Claude, BLANCHEREAU Claude, LEBRUN Gérard, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, SOURISSE Maryvonne, POINTET Dominique, LAPERROUSAZ Patrick / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, BLANC Bernard, PAULETTO Patrice, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, BRACHET Marysse, REBILLOUT Christian, MARTEL Christine, LEPETIT Nathalie, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOULEAU Jacques, LAVOIR Denis, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, LA SALMONIE Jacques, BLONDY Pascal, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, LETELLIER Maurice, REGNER Jean / **Communauté de communes du Brannais :** DUVERGE Bernard

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, REMAUT Alain, MARTY Bruno, DESPUJOLS Michel, LAVERGNE Pascal, LALAGUE Joëlle, MALLANDIT SALLAUD Christian, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard
Communauté de communes du Grand St Emilionnais : FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, DUBOUDIN Dominique, LAURET Bernard / **Communauté de communes du Sauveterrois :** BENEY Régis, MIGAUD François, RAYNE Yves, MACIAS Chantal, GASNAULT Jean-Pierre, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, GOMEZ Natacha, BOUDIGUE René, BOTTEGA Joseph, REBILLOU Bernard, PEYRE Francis, BONNAMY Nicole, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU-LOBRE Didier, GEROMIN Michel, BOURDIER Christian, ZECCHINI Alphonse, GRANEREAU Patrick, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen :** BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, MEYNAUD Éric, BASSET Jean-Michel, REBEYROLLE Jean-Jacques, LACHAIZE Yolande, COQUET Didier, POUPIN Annie, VALADE Jean-Luc / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** GALLOT Christian / **Communauté de communes du Brannais :** FALGUEYRET François

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de RAUZAN,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical à l'unanimité,

- DECIDE de donner acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget Principal (USTOM) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		2 355 693,35		255 733,89		2 611 427,24
Opérations de l'exercice	7 917 525,62	7 818 838,46	1 453 325,76	1 837 336,80	9 370 851,38	9 656 175,26
TOTAUX	7 917 525,62	10 174 531,81	1 453 325,76	2 093 070,69	9 370 851,38	12 267 602,50
Résultat de l'exercice		2 257 006,19		639 744,93		2 896 751,12
restes à réaliser			67 280,81		67 280,81	
TOTAUX CUMULES	7 917 525,62	10 174 531,81	1 520 606,57	2 093 070,69	9 438 132,19	12 267 602,50
Résultat définitif		2 257 006,19		572 464,12		2 829 470,31

Budget Annexe (Recyclerie) :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		96 532,02		133 008,21		229 540,23
Opérations de l'exercice	362 011,33	349 896,32	5 731,88	36 959,11	367 743,21	386 855,43
TOTAUX	362 011,33	446 428,34	5 731,88	169 967,32	367 743,21	616 395,66
Résultat de clôture		84 417,01		164 235,44		248 652,45
restes à réaliser			31 711,30		31 711,30	
TOTAUX CUMULES	362 011,33	446 428,34	37 443,18	169 967,32	399 454,51	616 395,66
Résultat définitif		84 417,01		132 524,14		216 941,15



TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

- DECIDE de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- DECIDE de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits tels que suivant :

*Budget Principal 2015 de l'USTOM :

Article	Objet de la dépense	Montant de l'engagement
2031	Etude diagnostique des déchetteries	6 504.00 €
2031	Pré-étude Phases 3 et 4-Cabinet GIRUS	74 440.00 €
2051	Module complémentaire logiciel	603.60 €
2188	Enquêtes suite à avenant N°1	23 451.12 €
2188	achat de 11 bornes recyclables et verre	29 282.09 €
		67 280.81 €

*Budget annexe 2015 de la Recyclerie :

Article	Objet de la dépense	Montant de l'engagement
2182	Achat d'un camion MASTER	31 711.30 €
		31 711.30 €

- DECIDE d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice budgétaire 2015 tels que résumés ci-dessus.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

Sylvain MAREY



